

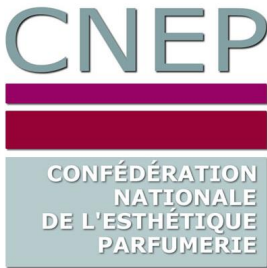
CNEP



Créée en 1997, la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie se compose aujourd'hui de 3 syndicats professionnels organisés en filière.



Régine Ferrère
Présidente



Dominique Munier
Secrétaire



Fabricants des Marques de cosmétiques professionnels pour l'institut & le spa



Fabricants de Matériel pour l'institut, le spa et les centres spécialisés dans les soins d'embellissement des ongles et du regard



Instituts de Beauté indépendants et franchisés, Spa, Centres indépendants et franchisés spécialisés dans l'embellissement des ongles, du regard et du Maquillage, Centres indépendants et franchisés spécialisés dans les soins de beauté hi tech, Centres de bronzage en cabine, Centres de maquillage permanent, Ecoles, CFA et Centres de Formation

Le Bureau de la CNEP



BWSG Group
Régine Ferrère
Présidente



UMM
Groupe Corpoderm
José Flotas
Trésorier

UPB
Novi Group
Dominique Munier
Secrétaire



UME/UMM
Groupe Thalgo
J. Claude Sirop
Administrateur



UME/UMM
PBI Group
Bruno Rebibou
Administrateur



UPB
Groupe Novi
Lauren Georges
Administrateur



UPB
IEVA Group
Maud Carlassare
Administrateur



UPB
Elégance Group
Jean Eric Knecht
Administrateur



UPB
SAS Laurival
Angélique Gascoin
Administrateur



UPB
Wellness Group
Nicolas Videau
Administrateur



UPB
Jean Christian
André
Administrateur

Un Collège d'Experts



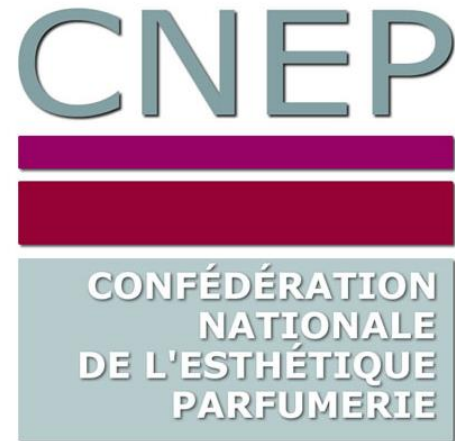
UPB
Géraldine Rocheteau
Déléguee à la Formation



SPA-A
Marie Paule Leblanc-Péru
Présidente de Spa-A
Experte du Spa de bien-être



CNEP
Maître David Simhon
Avocat en Droit de la Santé
Conseil de la CNEP



**La CNEP et ses syndicats affiliés représentent
les intérêts de la filière Beauté Bien-être près des
Ministères de Tutelle et des Organisations
Gouvernementales**

Les représentants de la CNEP au Ministère de l'Education Nationale

1. Ministère de l'Education Nationale 19^{ème} CPC

Réforme des diplômes de la filière Beauté Bien-être

L'UPB représente la branche à la Commission interministérielle

« Services et Produits de Consommation »

Titulaire : Régine Ferrère – Vice-Présidente de l'UPB

Suppléante : Géraldine Rocheteau – Déléguée CNEP à la formation

Membres des groupes de travail

Régine Ferrère – Vice-Présidente de l'UPB

Morgan Lefrançois –Groupe Payot–Experte Afnor Formation Institut & SPA - Membre de la CPNEFP

Anne Masson – Ingénieur Chimiste
La Fabrique de la Beauté Cosmetic Valley

Les représentants de la CNEP au Ministère de l'Economie et des Finances DGE/DGCCRF

2. Ministère de l'Economie et des Finances Direction Générale des Entreprises DGE/DGCCRF

L'UPB représente les entreprises de la branche Beauté – Bien-être inscrites soit au RCS soit au RM

Accompagnement des entreprises sur les dossiers économiques et réglementaires

Contrôles réglementaires annuels des entreprises

Travaux portant sur la mise en place d'un cadre réglementaire de l'exercice professionnel des esthéticiennes

Travaux portant sur la mise en place des conditions d'accès à l'exercice des Métiers de l'embellissement des
ongles et du regard

Membres des commissions

Régine Ferrère – Présidente de la CNEP

UPB/Collège Instituts - Dominique Munier - Président de l'UPB - Directeur Général des enseignes de Novi Group

UPB/Collège SPA – Jean Eric Knecht – SPA-A

UPB/Collège maquillage, ongles et cils – Angélique Gascoin –

UPB/Collège embellissement du regard – Maud Carlassare – Atelier du Sourcil

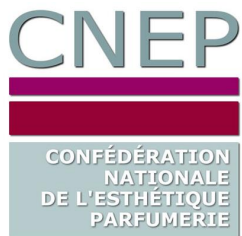
Les représentants de la CNEP au Ministère de la Santé / DGS

3. Ministère de la Santé / DGS

Participation aux travaux pour la mise en place de l'Arrêté d'application du 26 février 2025 portant sur les conditions de formation des esthéticiennes pratiquant la dépilation à la lumière pulsée et au laser.

Veille portant sur l'avancée de la formation IPL/LASER
Point d'étape sur le nombre d'esthéticiennes formées jusqu'au 28 août 2026
Suivi des cohortes avec OPCO EP

Travaux engagés avec la DGS portant sur une proposition d'encadrement des Soins de Beauté et de Bien-être.



Les représentants de la CNEP au Ministère de la Santé / DGS



Pour la CNEP

Régine Ferrère – Présidente

David Simhon – Avocat en Droit de la Santé

Pour l'UPB

Dominique Munier – Novi Group – Président de **l'UPB**

Pour l'UME

Jean-Claude Sirop – Président Thalgo – Président de **l'UME**

Pour l'UMM

José Flotas : Corpoderm – **UMM**

Ghislain Rollet : HTA - **UMM**

Les représentants de la CNEP au Ministère du travail

4. Ministère du travail

C'est l'UPB qui porte la voix de l'ensemble des syndicats adhérents à la CNEP près de la DGT

L'UPB a en effet été reconnue représentative par le Haut Conseil du Dialogue Social du 26 avril 2017, et confirmée par les enquêtes de représentativité 2021 et 2023.

Par Arrêté du 23 décembre 2025 , elle est devenue le Premier Syndicat Patronal Représentatif de la branche Esthétique et Enseignements Associés

L'UPB siège depuis novembre 2017 en Commission Mixte Paritaire de la Convention Collective et dans toutes les commissions s'y rapportant

Commission Mixte Paritaire CMP - CPPNI

La commission Mixte Paritaire (CMP-CPPNI) a pour rôle de fixer les grilles des salaires, les conditions de Travail, d'Hygiène et de Sécurité des salariés, de négocier les conditions relatives à l'accès des salariés à la mutuelle, à l'épargne salariale, la prévention des risques professionnels...

Membres de la Commission Mixte Paritaire CMP - CPPNI

*Dominique Munier : Novi Group - Président de **l'UPB***

*Régine Ferrère : Vice-présidente de **l'UPB** en charge de la négociation sociale*

*Angélique Gascoin : Vice-Présidente de **l'UPB** Collège Embellissement des ongles*

Les représentants de la CNEP au Ministère du travail

CPNEFP – Commission Paritaire Nationale de l’Emploi et de la Formation Professionnelle

Elle a pour mission de promouvoir la formation professionnelle dans la branche en liaison avec l’évolution de l’emploi et des compétences.

Membres de la CPNEFP – Commission Paritaire Nationale de l’Emploi et de la Formation Professionnelle

*Régine Ferrère : **Co-Présidente de la CPNEFP** - Vice-Présidente de **l’UPB** en charge de la négociation sociale*

*Morgan Lefrançois : Membre de **l’UPB** - Groupe Payot – Experte Afnor Formation Institut & SPA*

SPP - Commission Paritaire Professionnelle

Elle a pour rôle de définir les priorités de la branche en matière de formation et de mettre en place les CQP de branche.

Membres de la Section Paritaire Professionnelle SPP

*Dominique Munier : **Président de la SPP** - Novi Group - Président de **l’UPB***

*Régine Ferrère : Vice-présidente de **l’UPB** en charge de la négociation sociale*

*Morgan Lefrançois : Membre de **l’UPB** - Groupe Payot – Experte Afnor Formation Institut & SPA*

La CNEP

et les différentes instances de concertation

5. L'ANSES

Membres en charge du dialogue

Régine Ferrère – Présidente de la CNEP

Maître Simhon – Avocat en droit de la Santé

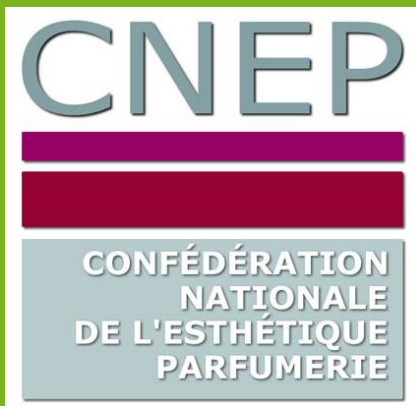


6. L'Institut National de la Consommation

Placé sous la tutelle du ministre chargé de la Consommation, l'Institut national de la consommation (INC), créé en décembre 1966, est un établissement public national à caractère industriel et commercial.



L'INC fait partie du groupe de travail de la Norme Afnor » Soins de Beauté et de Bien-être



**7- La CNEP est présente dans les
commissions de normalisation du pôle
Beauté - Bien-être en France et en
Europe**



L'intérêt des Normes Pour la Branche Beauté Bien-être

- **La Norme AFNOR est un outil stratégique pour l'entreprise et pour les acteurs économiques**
- **Elle permet:**
 - d'innover, d'anticiper et de faire évoluer les produits et les services ,
 - d'être compétitif, d'avoir de meilleures armes pour conquérir des marchés,
 - de mieux connaître les marchés et leurs tendances.
- **La Norme AFNOR est un outil de politique publique qui constitue un complément de la réglementation et une référence pour l'ouverture et la transparence des marchés publics.**

Trois Normes XP « Soins de Beauté Bien-être »

Normes sponsorisées par la CNEP

1. La Norme XP « Soins de Beauté et de Bien-être »

Publiée en **juin 2014** en cours de révision en **2025/2026**

2. La Norme NP « Spa de Bien-être »

Elaborée avec le groupe d'experts CNEP, publiée en **février 2014**

3. La Norme CEN/TC

« Indoor sun exposure services »

« Requirements for professional indoor sun exposure service providers »

Marc Boutet , membre de la **CNEP** a participé aux travaux européens

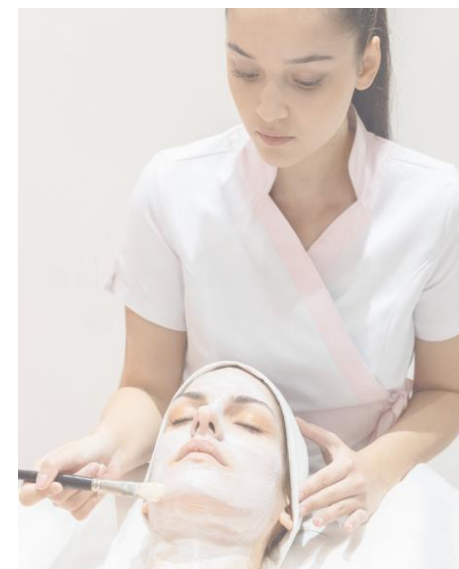
Publiée en **mars 2015** et reprise dans le catalogue français des Normes, elle se compose de 3 parties :

Partie 1 – Exigences relatives à la formation du personnel

Partie 2 – Qualification et compétences requises pour les conseillers en bronzage en cabines

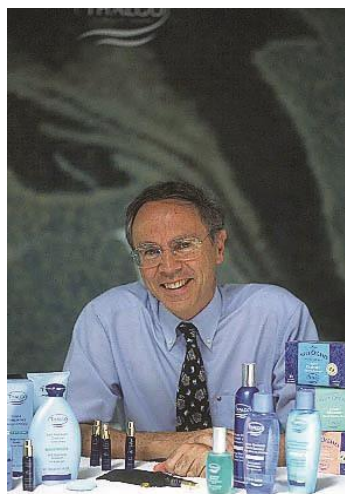
Partie 3 – Exigences relatives à la prestation de services

Les syndicats affiliés à la CNEP





Union des Marques de l'Esthétique et du Spa & Union des Marques du Matériel de l'Esthétique et du Spa



Président : *Jean Claude Sirop - Président du Groupe Thalgo*

Secrétaire : *Bruno Rebibou – PBI*



Trésorier : *José Flotas – Président du Groupe Corpoderm*

C'est le Premier Syndicat Patronal Représentatif des Professionnels de la Beauté et du Bien-être

Instituts de Beauté indépendants et franchisés, Spa,
Centres indépendants et franchisés spécialisés dans l'embellissement des ongles, du regard et
du Maquillage, Centres indépendants et franchisés spécialisés dans les soins de beauté hi tech,
Centres de bronzage en cabine,
Centres de maquillage permanent , Ecoles, CFA et Centres de Formation



Président de l'UPB
Dominique MUNIER
Groupe Novi



Vice-Présidente de l'UPB
Régine Ferrère
en charge des négociations
sociales
Groupe BWSG



Secrétaire
Ghislain Rollet
Groupe Novi



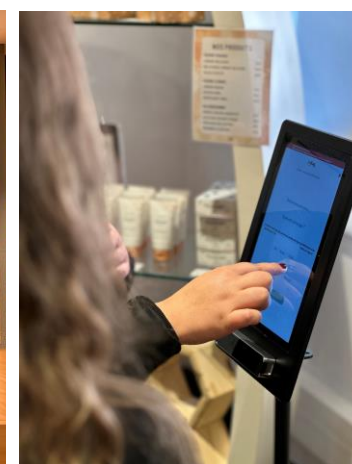
Trésorier
Jean-Marc SIROP
Groupe Thalgo



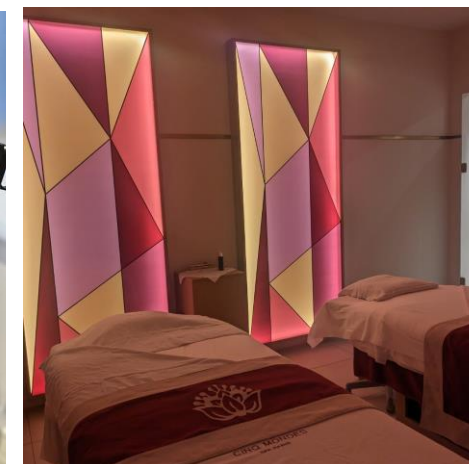
Métiers du laboratoire



Collège formation CFA / ECOLES/
CENTRES DE FORMATION



Diagnostic numérique



Collège SPA



Collège Embellissement des
ongles



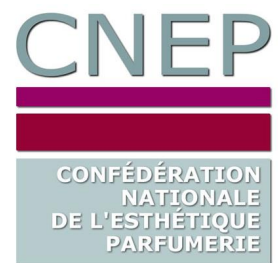
Collège Embellissement du regard



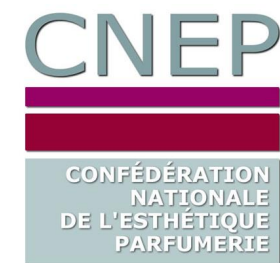
Collège Centre de Soins Hi tech



Collège Centres de bronzage en cabine



La CNEP, une Confédération en mouvement



La CNEP, une Confédération en mouvement

Nos objectifs

- **Obtenir un encadrement des actes esthétiques de beauté et de bien-être** qui permettra de délimiter clairement le périmètre d'exercice des professionnels de la beauté et du bien-être par rapport aux professionnels de santé.
- **Défendre la légitimité de la filière** sur le terrain de la Beauté et du Bien-être.
- **Renforcer la formation pour les Technologies Innovantes** sur nos trois axes métiers historiques Anti-âge - Minceur-Épilation Durable en respectant la sécurité du consommateur.
- **Refonder la Norme Soins de Beauté et de Bien-être afin qu'elle devienne un véritable Guide de Bonnes pratiques pour toutes nos entreprises**

La CNEP, une Confédération en mouvement

- **Capitaliser sur nos diplômes**, et sur la qualité de notre formation tout au long de la vie qui sont autant de messages d'expertise et d'excellence pour répondre aux exigences du marché.
- **S'approprier les nouveaux marchés des Millenials et des Baby Boomers .**
- **Accompagner la grande mutation de nos métiers** dans un monde numérisé qui doit faire face aux nouveaux modes de consommation
- **Accompagner nos entreprises dans l'appropriation de l'Intelligence Artificielle en tant qu'outil**



**Les actions de la CNEP menées avec ses
partenaires
de la Filière Esthétique Parfumerie**





COSMETIC
VALLEY



CŒUR BATTANT
DE L'INDUSTRIE
COSMÉTIQUE
MONDIALE

La CNEP

est Membre associé du Comité de Filière, avec ses partenaires institutionnels, la FEBEA et la Cosmetic Valley

Un secteur qui représente en France

288 465 entreprises - 542 846 salariés - 37,5 Md€ de chiffre d'affaires



La filière est un secteur dynamique qui repose sur **la recherche, l'innovation, la fabrication et la production de matériels et de cosmétiques** de plus en plus sophistiqués, **la formation initiale et continue tout au long de la vie**, et sur **la prestation de services de beauté et de bien-être** dans les instituts, les centres de beauté spécialisés, les centres d'embellissement des ongles et du regard, les spas et l'esthétique à domicile.

Le secteur de la beauté et du bien-être est **le deuxième secteur français exportateur.**

Dans ce Comité de Filière, la CNEP représente

Les entreprises de Fabrication de Cosmétiques Professionnels à destination des Instituts et des SPA

Les entreprises de fabrication de dispositifs médicaux à destination des Instituts et des SPA

&

La Distribution

Les Ecoles CFA & Centres de Formation labellisés Qualiopi

Les Instituts - les SPA - les Centres de bronzage en Cabines- Les Centre de soins hitech

Les Centres d'embellissement des ongles et du regard-Les centres de maquillage et de dermopigmentation

Sixième réunion du Comité de filière cosmétique



Mardi 3 février 2026

s'est tenu le Comité de la Filière Cosmétique

Au

Ministère de l'Economie des Finances

et de la

Souveraineté industrielle

Energétique et Numérique

préparé par

la FEBEA & la Cosmetic Valley

3 février 2025 -Sixième réunion du Comité de filière cosmétique

Sébastien Martin, Ministre délégué chargé de l'Industrie

a réuni 40 représentants de toute la filière cosmétique : marques, sous-traitants, verriers, plasturgistes, producteurs d'ingrédients et récoltants, distributeurs, dont **la CNEP et sa Présidente Régine Ferrère représentante de la distribution en esthétique Parfumerie, et du Président William Koeberlé, représentant la FFPS, Fédération Française de la Parfumerie Sélective.**

Le Ministre a souligné le dynamisme du secteur qui emploie 226 000 personnes et à ouvert 18 usines en 2024.

Il a relevé la position de **la France, 1er exportateur mondial de cosmétiques.** Tous les intervenants ont toutefois mis en lumière la fragilité de la filière sous l'effet cumulé des droits de douanes américains, de la sur-complexité des différentes réglementations européennes qui fragilisent la compétitivité de nos entreprises et menacent notre leadership.

Pour la **CNEP**, il est capital que les distributeurs soient présents lors de ces rendez-vous qui permettent à chacun des acteurs de la filière de faire un point d'étape et des propositions structurantes sur les différents sujets d'avenir.





3 Février 2025

Sixième réunion du Comité de filière cosmétique

- **Le circuit de distribution en Institut Spa et Parfumerie**, grâce à ses esthéticiennes et conseillères de vente parfaitement formées, met en lumière la force innovante des Marques françaises et des marques émergentes, à la fois sur les produits professionnels de plus en plus techniques, et les produits retail de plus en plus performants.
- **Le Ministre a souligné ce savoir-faire unique qui est le nôtre et qu'il convient de préserver et de soutenir.**
- C'est avec un **grand « coup de cœur »** qu'il a mis en avant l'importance de la formation et a incité les territoires à s'organiser localement.
- **La CNEP** partage ce point de vue et pense qu'il faut travailler ensemble pour bâtir une offre de formation au-delà des diplômes, plus proche des besoins des territoires, afin de répondre plus efficacement aux demandes des entreprises de toute la filière en personnel spécialisé.

Nous représentons un secteur « essentiel »

Le commerce de l'esthétique de beauté et de bien-être est avant tout un commerce de proximité.

Nous contribuons ainsi à dynamiser les territoires avec un maillage sur l'ensemble des régions, fixant des commerces de proximité qui sont essentiels pour recréer du lien social.

Nous sommes un secteur qui compte parmi **ses salariés 80% de personnes qualifiées** et 20% de non qualifiées. Il s'agit essentiellement d'une population féminine dont les emplois ne sont pas « **délocalisables** ».

Enfin, le secteur est au cœur de l'innovation.

Il s'appuie sur une recherche dynamique qui engendre chaque année la sortie **de cosmétiques innovants et de technologies de plus en plus performantes, répondant aux nouvelles exigences des consommateurs.**

Nous exportons ainsi **70% de notre production** sur les marchés européens et mondiaux, participant ainsi à la renommée internationale **du « Label France ».**

La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie

La CNEP est partenaire de la Cosmetic Valley



La Cosmetic Valley est le premier réseau mondial en parfumerie-cosmétique, par sa filière industrielle, son écosystème de recherche en cosmétologie et son offre de formation.

Son réseau s'étend à l'international avec de nombreux partenaires.

6 200 Entreprises - 226 000 Emplois en France

630 Adhérents - 71 Milliards d'€ - 22,5 Milliards exportés en 2025

1^{er} exportateur mondial de parfums et cosmétiques

15% de parts de marché devant les USA (10%) et l'Allemagne (8,7%)



La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



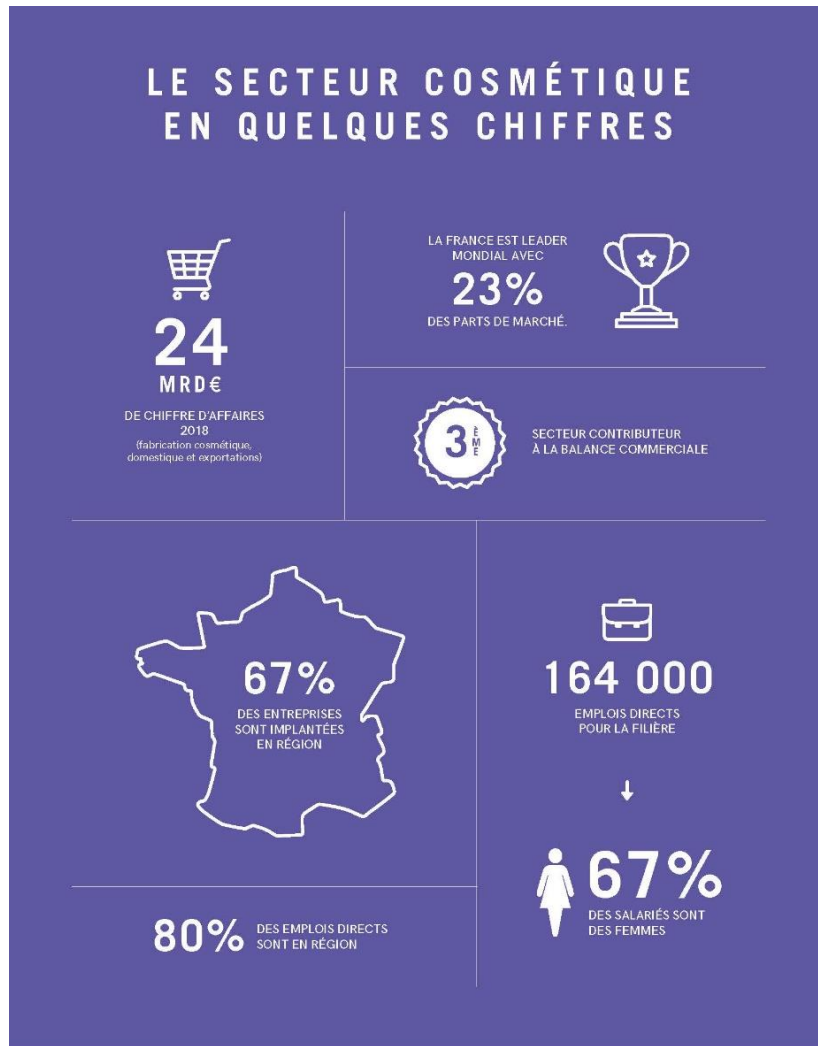
La CNEP est partenaire de la



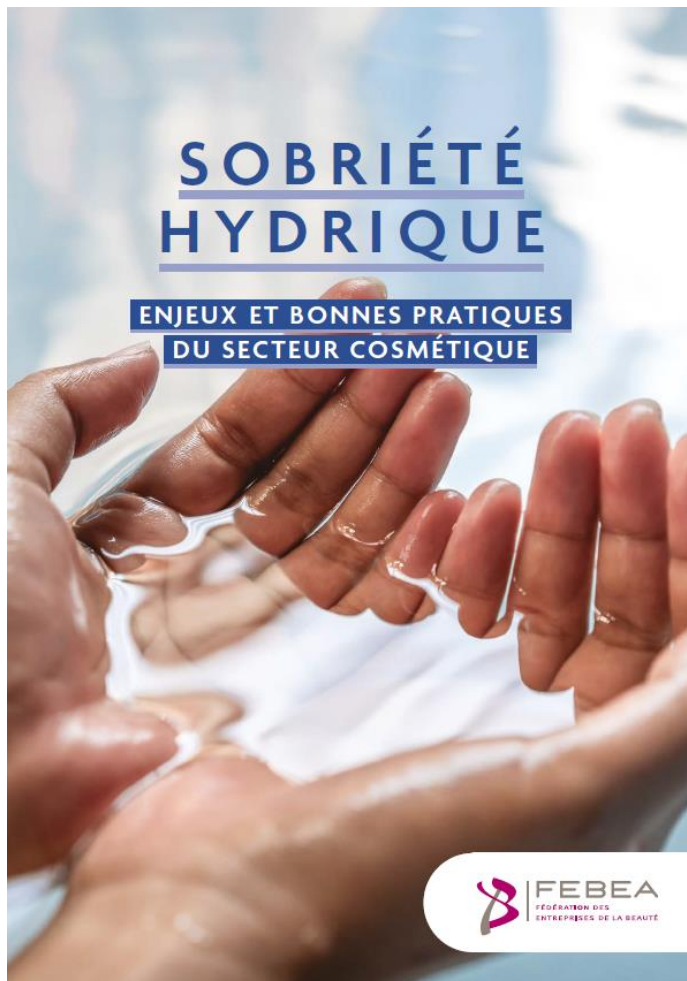
Travaux communs

- **Evaluation de la sécurité des produits cosmétiques pour les produits cosmétiques pour les esthéticiennes (instituts, spas)**
- **Projet de loi de simplification administratives des entreprises. La FEBEA et la CNEP proposent trois mesures simples et sans coût pour aller plus loin et améliorer la compétitivité de la filière cosmétique.**
- **Participation à l'étude ASTERES**
Le secteur des cosmétiques : point fort de l'économie

La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



- Participation au Guide de la Sobriété Hydrique
Les bonnes pratiques du secteur cosmétique

« Gestion de l'eau dans les instituts et spas »

Entretien avec Régine Ferrère

Présidente de la CNEP (Confédération Nationale de l'Esthétique et la Parfumerie)



Des informations
fiables et vérifiées
sur plus de

30 000
ingrédients

utilisés dans les cosmétiques

UN OUTIL SIMPLE POUR VOUS AIDER À TROUVER DES INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS COSMÉTIQUES



Scannez la liste
des ingrédients
de votre produit



Recherchez
directement
le nom d'un
ingrédient



UNE APPLI UTILE POUR TOUT SAVOIR SUR LES INGRÉDIENTS COSMÉTIQUES

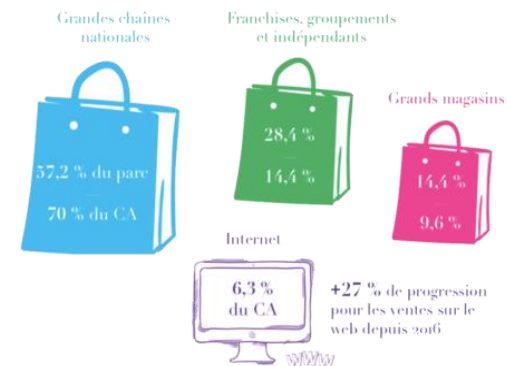


Vous pouvez
vérifier un
ingrédient



auquel vous êtes
allergique,
(une allergie
confirmée par un
dermatologue)

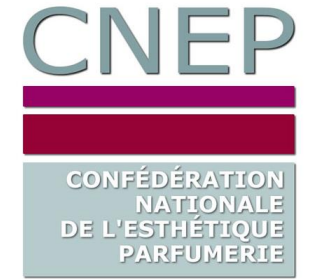
La CNEP et ses partenaires de la Filière Esthétique Parfumerie



La CNEP est partenaire de la



La CNEP est partenaire de



**Fédération des professionnels du spa et du bien-être créée en
2001**

Un label SPA-A créé en 2011

Membre de l'UPB

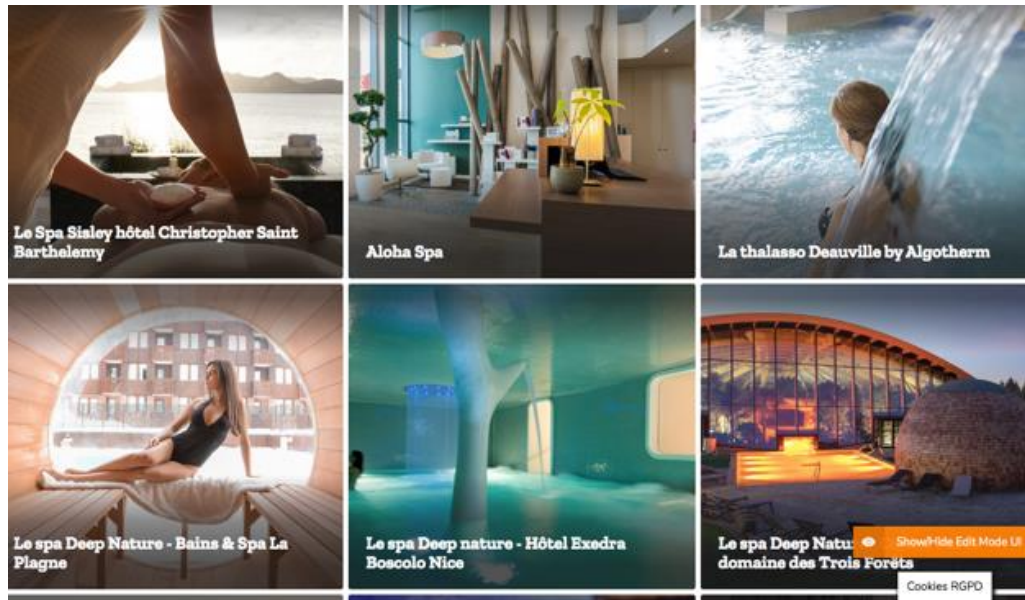
Présidente de l'Association SPA-A : Marie-Paule LEBLANC-PERU

**Des réunions, des publications des prises de parole
et des networkings**

350 membres

4500 visiteurs par mois sur le site

Plus de 1500 visites sur les pages dédiées à nos spas labellisés



Les partenaires institutionnels de la CNEP



Les partenaires formation de la CNEP



Les partenaires média de la CNEP

Salons – Presse Professionnelle Esthétique Parfumerie

BEAUTY FORUM

COSMETIC360®
INNOVATIONS + SOLUTIONS > PARIS

EQUIP'HOTEL
PARIS

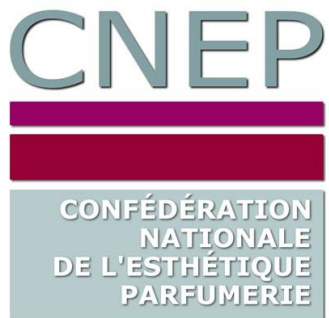
CONGRÈS
INTERNATIONAL
ESTHÉTIQUE & SPA

Wellness Sense of
The 360° Spa & Wellness Innovation Magazine

cosmétiquemag

les nouvelles
esthétiques

*Nos Partenaires des Magazines
Professionnels et des Salon Professionnels*



Nous contacter

Service Administratif



Par courrier / CNEP – 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres

Par Téléphone / + 33 (0)2 34 40 02 80

du lundi au vendredi de 9h à 18h

Par Email / secretariat@cnep-france.fr

Service Presse

Régine Ferrère / 06 07 94 50 22/ cnep@cnep-france.fr

Retrouvez toutes nos informations sur notre site

<http://www.cnep-france.fr/>